



Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

Enfants étatisés? 5

Non à la toute puissance de l'Etat comme en Allemagne de l'est.



Enfants étatisés?

Aménagement du territoire 9

«On commence à percevoir les effets du centre-gauche».



Initiative Minder 10

Les délégués UDC rejettent clairement l'initiative Minder.



Pour tous vos imprimés



Zofinger Tagblatt AG
Medien- und Printunternehmen
Zofinger Tagblatt AG, 4800 Zofingen
Tel. 062 745 93 93, www.ztonline.ch

3 mars 2013

3xNON

Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la **politique familiale**?
» Informations en page 5

NON

Acceptez-vous l'initiative populaire «**contre les rémunérations abusives**»?
» Informations en page 10

NON

Acceptez-vous la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire? (**loi sur l'aménagement du territoire, LAT**)
» Informations en page 9

NON

Enfants étatisés?

« Si l'article sur les familles est accepté le 3 mars prochain, toute la garde extrafamiliale des enfants sera étatisée. Les familles ne pourront plus choisir librement. »

Nadja Pieren, fondatrice et directrice d'un jardin d'enfants, Berthoud (BE)



Article sur la famille

NON



3xNon le 3 mars

Le 3 mars, nous sommes tous appelés aux urnes. Il s'agit les trois fois d'une mise sous tutelle accrue, de nouvelles restrictions, d'une bureaucratie plus lourde et en fin de compte de plus d'État central. La réponse ne peut donc être que 3xNON !

Édition spéciale de février 2013

Après la première Édition spéciale de notre parti en novembre dernier, nous avons posé dans le numéro 2 la question essentielle de la famille et de l'État à la lumière du projet d'article sur la famille. La multitude de réponses reçues montre que nous avons touché le nerf sensible de nombreuses personnes. Il est fondamentalement faux d'éveiller de nouveaux désirs, d'amputer la responsabilité individuelle des familles et d'élargir encore l'État social, avec les conséquences financières imprévisibles que cela implique.

Non à l'article sur la famille

C'est précisément la question des coûts consécutifs pour les contribuables qui a mis les partisans des partis de gauche et du PDC mal à l'aise. La remarque dans les Explications du Conseil fédéral, selon laquelle les coûts ne sont pas chiffrables à ce jour, est tout simplement légère et hypocrite. Le renforcement de la prise en charge des enfants par l'État nous coûtera plusieurs milliards, à puiser dans les fonds publics. C'est irresponsable !

Non à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Sous l'impression de l'initiative radicale sur le paysage, le Parlement a adopté une révision exagérée et centraliste de la loi sur l'aménagement du territoire. Jusqu'à présent, les cantons et les communes étaient premiers responsables de l'aménagement du territoire. Désormais, la Confédération se voit conférer des compétences étendues. L'État veut contraindre des propriétaires fonciers à ériger des constructions sur leur terrain dans un délai déterminé, faute de quoi il sera dézoné. Cela augmentera l'activité de construction plutôt que de la réduire.

Non à l'initiative sur les rémunérations abusives

Aucun de nous n'aime les salaires exagérés et les bonus démesurés. L'initiative dite contre les rémunérations abusives a pour but de corriger ces anomalies. Or il existe une meilleure méthode. Celle-ci entrerait probablement en vigueur le 1er janvier 2014 en cas de non à l'initiative. La révision du droit de la société anonyme

renforce les droits des propriétaires (actionnaires), ne les met pas sous tutelle inutilement et leur confère les libertés de mouvement nécessaires. Ce sont eux qui doivent surveiller de près les décisions du conseil d'administration.

Stratégie énergétique 2050 – fausse route

L'UDC rejette catégoriquement les propositions du Conseil fédéral dans le domaine de l'énergie et exige, avec son contre-concept, une politique énergétique garantissant un approvisionnement en électricité suffisant, économiquement avantageux, indépendant et sûr. L'UDC exige en outre du Conseil fédéral qu'il mette sur la table une vue d'ensemble détaillée de toutes les phases de la stratégie énergétique. Le catalogue de mesures ainsi que les adaptations légales doivent tous être placés sous une loi-cadre, afin que le peuple puisse se prononcer à ce sujet de manière démocratique.

Élection du Conseil fédéral par le peuple

Le 9 juin 2013, notre initiative « Élection du Conseil fédéral par le peuple » passera en votation. Dans tous les cantons, le gouvernement est élu par le peuple. Il n'y a aucune raison que les citoyens n'aient pas leur mot à dire au sujet de l'élection du Conseil fédéral. L'élection par le peuple est une preuve de confiance et un transfert des compétences au peuple. C'est d'autant plus important lorsque, comme actuellement, certains veulent nous faire adhérer à l'UE de manière détournée. S'ils sont élus par le peuple, les conseillers fédéraux devront davantage tenir compte de la population.

23 février – Coupe de jass UDC

Nous nous rencontrerons à l'occasion de la traditionnelle Coupe de jass UDC le 23 février, à partir de 10h30, à la Markthalle Togenburg de Wattwil/SG. Je me réjouis de vous accueillir dans ma région.

Toni Brunner, président de l'UDC Suisse



L'UDC est le bon sillon pour le canton de Neuchâtel

C'est avec la volonté d'être dans le bon sillon que l'UDC s'engage pour le Canton de Neuchâtel, en particulier pour de sa population et son économie. En effet, le canton vient de vivre une législature politique difficile qui lui vaut d'être dans bien des domaines, tels que le chômage, les divorces ou l'aide sociale en queue de peloton des cantons suisses. Cette situation est le reflet des mauvais choix politiques de ces dernières années.

A l'approche des élections cantonales du 14 avril 2013, notre canton dispose pourtant de nombreux atouts qui devraient lui permettre d'occuper le haut du tableau. Son industrie horlogère est brillante assurant la renommée de l'Arc jurassien. Elle dispose d'une forte productivité qui crée cette richesse indispensable à notre canton. Nous sommes bien placés dans les technologies de pointe et nous accueillons des instituts de recherche et des entreprises spécialisées dans les microtechniques ou le domaine médical. Avec de tels atouts, notre canton a tout pour tirer son épingle du jeu et pourtant il demeure trop souvent lanterne rouge.

Aux yeux de l'UDC, cela doit changer. Notre Canton doit exploiter pleinement son exceptionnel potentiel, même s'il ne sera pas immédiatement premier de classe. Notre parti et ses candidats s'engagent avec une confiance renforcée et votre soutien pour faire changer les choses.

Il faut s'attaquer à la dette publique du Canton qui n'est plus supporta-

ble et profiter d'une période bonne économiquement pour améliorer la situation. Pour cela, il convient d'octroyer une grande liberté à nos entrepreneurs pour leur permettre d'exprimer leur talent et créer de la richesse. Notre Canton a l'un des plus hauts taux de chômage de Suisse et la barre des 10'000 frontaliers vient d'être franchie, il est donc important

« Notre Canton a l'un des plus hauts taux de chômage de Suisse et la barre des 10'000 frontaliers vient d'être franchie, il est donc important d'adapter la formation aux besoins de l'économie. »

Yvan Perrin, candidat au Conseil d'Etat (NE)

d'adapter la formation aux besoins de l'économie. A l'avenir les personnes qui souffrent de grande difficulté à se lever le matin doivent être sévèrement sanctionnées.

L'UDC n'admet plus que les nombreuses entreprises de notre canton actives dans le domaine des métaux précieux constituent la cible de choix pour les criminels. Cette insécurité

grandissante oblige les entreprises à investir pour compenser les carences de l'Etat dans sa mission de sécurité des citoyens et de leurs biens. La police doit être prioritairement orientée vers sa mission de sécurité publique. Pour accomplir ses tâches, la police doit pouvoir compter sur un soutien politique fort. La plupart des délinquants jouent avec la frontière et il convient de demander un effort particulier à la Confédération pour limiter le tourisme criminel.

La politique agricole et sylvicole, la mobilité, la santé publique et la qualité de vie des neuchâtelois font

aussi partie de nos préoccupations. Chère Concitoyenne, Cher Concitoyen, avec votre soutien mon parti l'UDC et moi-même, nous nous engageons à tracer le bon sillon pour notre Canton.

Yvan Perrin,
Président UDC Neuchâtel
candidat au Conseil d'Etat



5,4% de chômage et plus de 10'000 frontaliers!
Vous trouvez ça normal? Nous pas!

Yvan Perrin au Conseil d'Etat
Le bon sillon pour notre canton
www.yvanperrin.ch

Rejoignez-nous
secretariat@udc-ne.ch



Comité des entrepreneurs contre les rémunérations abusives

**NON à l'initiative populaire
« contre les rémunérations abusives »,
pour que le contreprojet contre les rémunérations
abusives prenne effet immédiatement.**

Voici pourquoi les entrepreneurs UDC s'opposent à l'initiative contre les rémunérations abusives et soutiennent le contreprojet à l'initiative Minder :

- ▶ Seul le contreprojet lutte efficacement contre les rémunérations abusives, car il est applicable de suite.
- ▶ Si l'initiative populaire était acceptée, il faudrait attendre des années avant son application – à l'instar de l'initiative sur le renvoi – et rien ne changerait pour l'élite du monde des affaires. C'est pourquoi le contreprojet protège mieux contre les rémunérations abusives.
- ▶ Le contreprojet exige que les actionnaires, donc les propriétaires, fixent les règles concernant les salaires et les bonus. On évite ainsi les incitations aux abus, avant même la commission de nouveaux excès.
- ▶ Le contreprojet va plus loin que l'initiative sur des points décisifs. Les groupes devront publier chaque année le montant des salaires et des bonus des différents membres du conseil d'administration et de la direction. Ceux qui s'enrichissent par cupidité seront donc vite repérés et les actionnaires pourront intervenir de manière ciblée. Si un salaire s'avère a posteriori injustifié, seul le contreprojet facilite le remboursement du trop-perçu.

**Le 3 mars 2013, votez NON, pour des mesures
efficaces contre les rémunérations abusives.**

CASPAR BAADER, conseiller national, Gelterkinden (BL) • **CHRISTOPH BLOCHER**, conseiller national, Herrliberg (ZH) • **SYLVIA FLÜCKIGER**, conseillère nationale, Schöftland (AG) • **SEBASTIAN FREHNER**, conseiller national, Bâle (BS) • **PETER FÖHN**, conseiller aux États, Muotathal (SZ) • **ULRICH GIEZENDANNER**, conseiller national, Rothrist (AG) • **HANS KAUFMANN**, conseiller national, Wettswil (ZH) • **YVES NIDEGGER**, conseiller national, Genève (GE) • **HANSJÖRG WALTER**, conseiller national, Wängi (TG) • **JEAN-FRANÇOIS RIME**, conseiller national, Bulle (FR) • **PETER SPUHLER**, anc. conseiller national, Weiningen (TG) • **GREGOR RUTZ**, conseiller national, Küsnacht (ZH) • **THIS JENNY**, conseiller aux États, Netstal (GL)

Maman-Etat, non merci !

Faut-il faire de la politique familiale, comprenez la planification des crèches, une compétence de la Confédération ? Non, bien sûr, quelle drôle d'idée !

Le principe de subsidiarité, censé régir notre Etat fédéral, veut en effet que ce (et seulement ce) qui ne peut être réglé au niveau de la famille le soit au niveau communal, que ce (et seulement ce) qui ne peut être réglé au niveau communal, le soit au niveau cantonal et que ce (et seulement ce) qui ne peut être réglé au niveau cantonal, le soit au niveau fédéral, les traités internationaux étant réservés aux matières que les Etats ne peuvent appréhender seuls. La question de la garde des enfants pendant que Papa et Maman travaillent pour payer leurs impôts est une question éminemment familiale qui se règle aujourd'hui avec l'aide de la commune, entité proche des familles plus apte que toute autre à en appréhender les besoins objectifs.

Eloigner le centre de décision vers Berne alors que tout se passe ailleurs est une « Schnappsidée », dont on a eu un avant-goût des conséquences prévisibles lorsque le Conseil fédéral a voulu soumettre à autorisation administrative les grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants !

« Nous avons eu un avant-goût des conséquences prévisibles lorsque le Conseil fédéral a voulu soumettre à autorisation administrative les grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants ! »

Yves Nidegger, conseiller national (GE)

Des places de crèches, il en faut bien sûr, mais de là à en faire un program-

me de politique fédérale, il y a toute la distance ontologique qui devrait séparer l'être humain des animaux sociaux. Car ce qui distingue l'être humain des abeilles et des fourmis, ce n'est pas les nurseries dont les ruches et les fourmilières sont idéalement dotées (une larve, une place de crèche !) mais la famille. **Or, définir la politique familiale comme le fait l'initiative en la réduisant constitutionnellement à la seule prise en charge des enfants en dehors du cercle familial est une contradiction !**

La démocratie suppose une pluralité de vues, de traditions de pensées, d'histoires familiales, réunies en un pacte républicain juste assez fort pour les fédérer. Tout le contraire d'une fourmilière où l'ordre social procède d'un code génétique unique, d'une seule filiation,

d'une seule hiérarchie, incontestée car incontestable. La généralisation de l'élevage mercenaire est une idée du siècle passé.



par Yves Nidegger, conseiller national, Genève (GE)



L'UDC Suisse vous recommande de voter NON
 Plus d'informations: www.article-famille-non.ch



6 Politique énergétique

La stratégie 2050 de la Confédération

Les objectifs suprêmes du concept énergétique actuel comme des concepts futurs doivent être la garantie de l'approvisionnement, la prévisibilité, ainsi que la sécurité juridique et des investissements. Ces objectifs sont réalisables avec une énergie sûre, économiquement abordable et indépendante de l'étranger. La stratégie de la Confédération ne satisfait clairement pas à ces conditions mais entraîne au contraire davantage de taxes, d'ingérences étatiques et un affaiblissement des conditions-cadres économiques. C'est pourquoi il convient de s'opposer résolument à ses fondements mêmes.

Suite aux événements qui ont ébranlé le Japon, le Conseil fédéral a décidé en mai 2011, en procédure urgente, la sortie du nucléaire. La politique énergétique actuelle, qui a fait ses preuves, a ainsi été jetée aux orties sans que rien ne le justifie. En septembre 2012, le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 a été mis en consultation.

« La politique énergétique future a besoin de conditions-cadre fiables pour la population et l'économie. Compte tenu de la portée de cette décision, la participation démocratique du peuple est indispensable. »

Hans Killer, conseiller national (AG)

La stratégie énergétique 2050 est dépourvue de plan et de concept

L'UDC a déjà affirmé clairement lors des débats au sein des commissions qu'un abandon de la politique énergétique actuelle, éprouvée, ne fait sens qu'en présence d'alternatives correspondantes. Or celles-ci ne sont toujours pas perceptibles, bientôt deux ans après la décision de sortie du Conseil fédéral. On ne dispose ni d'un plan directeur contenant des mesures, des projets de constructions et des dates de mise en

service correspondantes concrètes, ni de ressources énergétiques suffisantes pour remplacer l'énergie atomique. La stratégie énergétique 2050 adoptée par le Conseil fédéral et le Parlement est un bricolage sans directives réalistes ni réalisables. Elle ne tient compte ni du rendement ni des connaissances actuelles dans le domaine de la recherche.

Au lieu de cela, on mène sous couvert de stratégie une attaque en règle contre le fédéralisme, la liberté individuelle et l'économie. Les taxes et frais, tout comme les subventions, augmen-

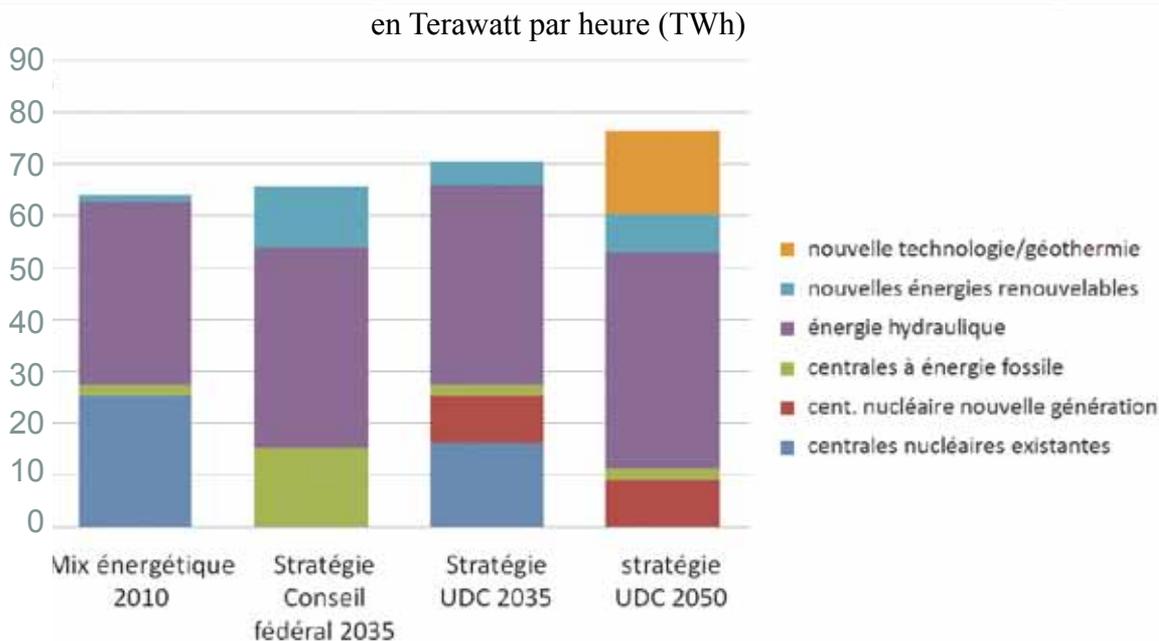
teront fortement – alors que la sécurité de l'approvisionnement diminuera en raison d'une dépendance plus forte vis-à-vis de l'étranger et des marchés internationaux.

Le concept énergétique de l'UDC – réaliste, éprouvé, réalisable

La garantie de l'approvisionnement énergétique est un élément central pour la croissance et la prospérité. Le développement futur de notre pays requiert impérativement de l'énergie en suffisance. L'UDC a toujours défendu une politique permettant une énergie suffisante, sûre, abordable et la plus indépendante possible de l'étranger. Compte tenu de la décision du Conseil fédéral et du Parlement, le parti a méticuleusement analysé la stratégie énergétique 2050 et présenté en été 2012 déjà un contre-concept permettant d'assurer l'approvisionnement futur.

Ce contre-concept de l'UDC a été perfectionné lors d'un congrès spécialisé et dans différents organes internes. Il repose sur les points-clés suivants pour le domaine énergétique :

Comparaison entre les mix énergétiques de la Confédération et de l'UDC



ration rate sa cible



Les conseillers nationaux Guy Parmelin (VD), Hans Keller (AG) et Albert Rösti (BE) (depuis la gauche) quelques minutes avant le début de la présentation du concept énergétique UDC à Berne (31.01.2013).

» En cas de rejet d'une nouvelle centrale nucléaire par la population, l'électricité manquante devrait, pour la sécurité de l'approvisionnement, être assurée par d'onéreuses importations d'électricité ou par l'utilisation à grande échelle d'énergies fossiles polluantes pour la production d'énergie (charbon, pétrole, cycle combiné et couplage chaleur-force avec du gaz naturel fossile). L'adaptation des lois de politique climatique est ici inévitable.

Grâce aux mesures du concept UDC

» Remplacement de 3TWh jusqu'en 2030 environ par davantage d'énergie hydraulique. Cela requiert une claire amélioration des conditions cadres pour ces ressources

d'exploitation au moins. Cela apporte la sécurité de l'approvisionnement impérativement nécessaire

jusqu'à ce que de nouvelles installations de production soient disponibles.

« Le concept énergétique de l'UDC se fonde sur des principes et des technologies connus et éprouvés Il est réalisable tant sur le plan temporel que financier et réduit les incertitudes au minimum. »

Albert Rösti, conseiller national (BE)

« La stratégie énergétique 2050 est une boîte noire. Une grande partie des mesures n'est pas encore connue et ne sera présentée qu'au cours des années à venir. »

Guy Parmelin, conseiller national (VD)

énergétiques. Il convient ainsi de supprimer le droit de recours des associations à ce sujet et d'alléger les procédures.

» Remplacement de 3TWh et compensation de l'accroissement de la consommation énergétique (+0.5% par an, soit 6TWh) jusqu'en 2030 environ par une nouvelle centrale nucléaire à la pointe de la modernité.

proposées, il sera possible de garantir aussi l'approvisionnement électrique en Suisse. Pour que le peuple puisse clairement manifester sa volonté à ce sujet, la stratégie énergétique 2050 doit être placée dans un cadre permettant le référendum et toutes les mesures de la stratégie globale doivent être publiées au préalable.

» Remplacement de 3TWh jusqu'en 2030 environ par davantage de nouvelles énergies renouvelables (vent, photovoltaïque, biomasse). Cela devrait être réalisé par une suppression des couvertures partielles proportionnelles RPC, à l'exception de la photovoltaïque, qui reste limitée en raison de sa faible efficacité. La redevance RPC elle-même ne serait pas augmentée mais resterait au taux actuel. Là aussi, les procédures relatives aux projets doivent être raccourcies et l'influence du droit de recours doit être considérablement réduite.

» La durée de vie des centrales nucléaires existantes s'élève, à condition d'être sûres et rentables, à 60 années

La stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral...

... est le paquet de mesures avec lequel le Conseil fédéral entend assurer la sortie de l'énergie nucléaire. Elle est subdivisée en trois phases, dont la première durera jusqu'en 2020, la seconde jusqu'en 2035 et la troisième jusqu'en 2050. À travers un renforcement considérable de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les appareils électriques, l'industrie et la mobilité, le Conseil fédéral a l'intention de réduire nettement la consommation énergétique par personne avec le temps. Simultanément, la production d'énergie nucléaire serait remplacée par des économies et le développement des énergies renouvelables. Dans les deuxième et troisième phases, des taxes supplémentaires seraient prélevées sur les carburants et il sera procédé à une réforme fiscale écologique. D'autres mesures et ingérences sont également prévues si les objectifs visés ne sont pas atteints.

0,07% KIA LEASING

PLUS POUR VOTRE ARGENT
www.kia.ch



PLUS D'ESPACE POUR LA VIE. KIA CEE'D SPORTSWAGON.

HVS Forch



cee'd_sw



The Power to Surprise

La cee'd Sportswagon est un break grand volume multifonctionnel qui fascine à plus d'un titre. Véhicule idéal pour la famille, les vacances, les affaires, le sport et les loisirs, la cee'd Sportswagon séduit par son allure sportive et son riche équipement.
cee'd Sportswagon 1.4 L CVVT 100 ch dès CHF 19777.-

Consommation mixte en l/100 km (catégorie de rendement énergétique, g/km de CO₂) – moyenne de tous les véhicules neufs 153 g/km – **1.4 L CVVT man.** 6,1 (D, 136), **1.6 L GDI man./DCT*** 5,9/6,3 (C/D, 131/141), **1.6 L CRDi man./aut.** 4,2/5,6 (A/C, 110/149). 7 ans de garantie d'usine + 7 ans de Kia Assistance. Prix nets recommandés, TVA incluse.
* DCT = boîte à double embrayage. Modèle illustré: cee'd Sportswagon 1.6 L GDI/CRDi Style (avec options).



Leasing 0,07%: exemple de calcul cee'd Sportswagon 1.6 L GDI Trend man.: prix net recommandé, TVA incluse, CHF 26777.-, caution 5%, acompte spécial 15% (facultatif), durée 36 mois, 10 000 km/an, mensualité CHF 276.25, taux d'intérêt annuel effectif 0,07%, casco complète obligatoire. L'octroi du crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du consommateur.



PICANTO
dès CHF 14650.-



RIO
dès CHF 19777.-



SOUL
dès CHF 22550.-



VENGA
dès CHF 22490.-



CEE'D
dès CHF 18777.-



OPTIMA HYBRID
dès CHF 47950.-



SPORTAGE
dès CHF 33950.-



NEW SORENTO
dès CHF 36950.-



CARNIVAL
dès CHF 40950.-



Kia Motors SA, 5745 Safenwil, 062 788 88 99

La loi sur l'aménagement – un véritable raté

Le durcissement de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) alourdit la bureaucratie et les taxes pour la population et l'économie. Cette révision irréfléchie entraîne en outre une augmentation des ingérences étatiques, un affaiblissement du fédéralisme et un accroissement considérable des loyers et du coût de la vie. Entretien avec Thomas Müller, conseiller national et président de la ville de Rorschach (SG).

Quelles seraient les conséquences d'un oui le 3 mars 2013 pour les communes ?

Une remarque préliminaire : la Suisse a élu en automne 2011 plutôt au centre-gauche et nous commençons à en percevoir les effets. Le Parlement ne s'est pas contenté de satisfaire aux revendications des initiants, il a été plus loin. Le diktat des planificateurs persiste au niveau fédéral et dans les cantons.

Que voulez-vous dire par diktat ?

La révision de la LAT exige que les zones constructibles d'une commune correspondent au plus aux besoins prévisionnels pour les 15 prochaines années. Cela semble raisonnable à prime abord. Mais qui détermine le besoin par commune ? Cela engendrera des injustices. Le critère déterminant n'est plus ce que les citoyens considèrent juste mais ce que les planificateurs estiment correct, jusqu'aux dézonages.

Est-ce conciliable avec l'autonomie communale ?

Une question légitime mais cela va encore plus loin. La révision de la LAT est une approche typiquement top-down: un petit nombre de personnes décide d'en haut ce que tous, en bas, doivent faire. En Suisse, on observe depuis des années une perte insidieuse des libertés. Tout est réglementé, de nouvelles prescriptions

et restrictions s'ajoutent presque tous les mois. La révision de la LAT en est un exemple flagrant.

« La Suisse a élu en automne 2011 plutôt au centre-gauche et nous commençons à en percevoir les effets. Le Parlement ne s'est pas contenté de satisfaire aux revendications des initiants, il a été plus loin. »

Thomas Müller, conseiller national (SG)

Qui paie les dézonages ?

D'abord les propriétaires fonciers, à travers la taxe sur la plus-value versée à la commune. Elle est prélevée lors de changements d'affectation des zones. Or il est évident que les communes qui devront procéder à des dézonages seront rarement les mêmes que celles à qui on permettra la création de nouvelles zones constructibles. Cela fera donc apparaître un nouveau mécanisme de répartition entre les communes. En Suisse, nous avons déjà assez de ce type de systèmes bureaucratiques. Ils coûtent cher et font gonfler les administrations.

Qu'est-ce qu'il y a de mal à la taxe sur la plus-value ?

Elle rend le terrain constructible plus cher dans le cas concret et donc le logement et la construction de bâtiments d'entreprises. Les plus-values liées à l'aménagement du territoire ne seront plus uniquement engendrées par la création de nouvelles zones construc-

tibles mais aussi par des changements d'affectation au sein d'une zone. Ce n'est donc qu'une question de temps avant que la taxe sur la plus-value n'y soit étendue. La révision de la LAT n'est pas une simple affaire de planification du territoire. Elle provoque un choc des prix, non seulement pour les propriétaires fonciers mais pour nous tous.

Et qu'en est-il de l'obligation de construire ?

La commune peut fixer à un propriétaire foncier un délai pour ériger des constructions sur un terrain. À défaut,

**Donc, le 3 mars
Révision LAT
NON**

elle a le droit d'acquérir le terrain contre la volonté du propriétaire. Je pars du principe que cet instrument sera utilisé avec une grande réserve et vraiment en dernier recours. Mais cette disposition est préoccupante sur le plan de l'ordre politique. L'État décide si et sous quelle forme les citoyens peuvent détenir de la propriété foncière – un modèle socialiste par excellence. C'est pourquoi je rejette clairement la révision de la LAT.

L'UDC Suisse vous recommande de voter NON
Plus d'informations: www.revision-lat-non.ch



10 Initiative Minder

La loi contre les rémunérations ab

La règle est la même dans chaque entreprise bien gérée: le chef d'entreprise (le propriétaire) définit la rémunération de ses employés dirigeants. Malheureusement, il n'en est plus toujours ainsi aujourd'hui, un constat qui vaut surtout pour les grandes entreprises cotées en bourse. Dans ces sociétés, les actionnaires n'ont aucune influence sur le salaire des cadres dirigeants. Les membres des conseils d'administration décident eux-mêmes de leurs bonus. Résultat de cette situation: des rémunérations et des bonus exorbitants – même en cas d'échec.

Ce dysfonctionnement doit être rapidement corrigé. Le contreprojet à l'initiative Minder est un bon moyen à cet effet. Cette loi contre les rémunérations abusives a été adoptée grâce à la pression de l'initiative Minder. Sans cette dernière, le Conseil fédéral et, plus particulièrement, les partis du centre n'auraient rien fait!

Malheureusement, cette loi efficace contre les rémunérations abusives ne peut pas entrer en vigueur car les auteurs de l'initiative n'ont pas eu la force et le courage de retirer leur projet. C'est infiniment regrettable, car cette loi répond dans une large mesure aux exigences de l'initiative. Il faut donc refuser l'initiative contre les rémunérations abusives pour mettre fin à la mentalité self-service dans les grandes sociétés anonymes. Seul le refus de cette initiative le permet!

« Cette loi efficace contre les rémunérations abusives ne peut pas entrer en vigueur car les auteurs de l'initiative n'ont pas eu la force et le courage de retirer leur projet. C'est infiniment regrettable. »

Christoph Blocher, conseiller national (ZH)

Un contreprojet efficace

1. Entrant en vigueur trois mois après le refus de l'initiative populaire, le contreprojet prévoit que l'assemblée générale des actionnaires fixe chaque année la somme de toutes les rémunérations versées au conseil d'administration

et la rémunération individuelle de chaque membre du conseil d'administration. Sur ce point, le contreprojet dépasse les intentions de l'initiative.

2. Le contreprojet interdit pour toutes les sociétés cotées en bourse le droit de vote des institutions dépositaires et des organes.

3. Des représentants indépendants ayant droit de vote sont élus par l'AG. Les organes de la société ne peuvent donc plus représenter des personnes ayant droit de vote.

4. L'AG fixe non seulement le montant global des rémunérations de la direction de l'entreprise, mais aussi le montant maximal revenant à un membre de la direction (nouveau: art. 731g al. II ch. 2 CO). Il sera inscrit dans les statuts si cette procédure est contraignant

ou consultative. L'inconvénient d'une procédure contraignante est qu'en cas de refus toute la direction ne touche plus de salaire, une situation qui peut durer des semaines jusqu'à ce qu'une nouvelle assemblée générale soit convoquée. Il appartient cependant aux actionnaires de décider s'ils veulent un vote contraignant ou consultatif.

5. Comme l'initiative, le contreprojet interdit les indemnités de départ et les avances aux membres du conseil d'administration

STOP
AUX ABUS!
« Seul le
contre-projet
lutte efficacement
contre les salaires
indécents. »

Céline Amaudruz,
Conseillère nationale

LE 3 MARS
**NON A L'INITIATIVE
MINDER**
www.bienregarder.ch

Comité « Non à l'Initiative Minder », CP 3085, 1211 Genève 3

et de la direction de l'entreprise (nouveau: art. 731l al. 1 ch. 1 et 2 CO). Une exception est possible dans des cas motivés, mais elle doit être confirmée par les deux tiers de l'assemblée générale et la majorité du capital-actions et elle doit être dans l'intérêt de l'entreprise. Cette réglementation est à juste titre très restrictive. On connaît en effet de nombreux cas où l'on s'est débarrassé d'un dirigeant incapable en lui versant une forte indemnité. L'initiative ne prévoit aucune exception à ce niveau et entrave ainsi une direction efficace de l'entreprise. Il faut en effet rappeler que les textes de l'initiative et du contreprojet ne s'appliquent pas seulement à quelques grandes sociétés, mais aussi à des centaines de petites et moyennes entreprises cotées en bourse!

6. Le contreprojet prévoit que de nombreux détails (plans de succès et de participation, nombre de mandats dans des conseils

usives est meilleure que l'initiative

Citation

« Le combat durera des années encore ! »

Dominique Biedermann, directeur de la Fondation Ethos, qui soutient le contre-projet à l'initiative contre les rémunérations abusives.

Zoom

L'USAM et Economiesuisse ne sont pas les seules à rejeter l'initiative Minder. Le syndicat Travail.Suisse s'engage aussi en faveur du contre-projet.

Travail.Suisse

Chiffre

295

Les délégués de l'UDC recommandent par 295 voix contre 160 de refuser l'initiative populaire « contre les rémunérations abusives ».

d'administration, réglementation des rentes, éventuelles réglementations de crédit) ne soient pas inscrits dans les statuts, mais dans le rapport sur les rémunérations. L'initiative ne contient pas une telle réglementation. Le rapport sur les rémunérations doit être approuvé chaque année par l'assemblée générale. Cette disposition est judicieuse, car des éléments qui changent constamment ne doivent pas être fixés dans les statuts, mais réglés par les actionnaires. L'initiative impose donc une lourde bureaucratie à des centaines d'entreprises et menace des emplois.

7. Seul le contreprojet prévoit qu'une rémunération doit être remboursée si elle est jugée trop élevée compte tenu des prestations du bénéficiaire. Et cela indépendamment de la situation financière de l'entreprise. Cette clause très efficace fait défaut dans l'initiative. La fondation Ethos, qui représente des fortunes appartenant à des caisses de pension, relève par exemple que Brady Dougan, ancien CEO du Crédit

Suisse, devrait rembourser les 70 millions de francs, qu'il a reçus grâce à des plans de participation précédents, si le contreprojet était en vigueur.

8. Cela fait longtemps que je me bats pour que les membres des conseils d'administration soient élus ou réélus chaque année. Il s'agit notamment d'empêcher que des personnes se fassent élire pour trois ans et se servent ensuite dans l'entreprise sans que les propriétaires ne puissent réagir. Dans le nouveau droit des sociétés anonymes, la période de fonction d'un an est définie comme cas réglementaire. Cette durée peut être portée à trois ans par une inscription correspondante dans les statuts. Le contreprojet renonce à imposer définitivement une durée d'un an par crainte des raiders et Hedge-Fonds. Cette crainte n'est pas infondée. Le nouveau droit des sociétés anonymes exigeant que la totalité des rémunérations, bonus et indemnités soient confirmés par l'assemblée générale, le principal argument en faveur d'une durée de fonction d'un an tombe.

9. La loi n'a pas repris quelques réglementations secondaires contenues dans l'initiative. Celles-ci auraient de lourds inconvénients pour des petites et moyennes entreprises. Seul le refus de l'initiative permet à la loi contre les rémunérations abusives d'entrer en vigueur immédiatement afin que le problème des rémunérations et bonus excessifs soit enfin réglé – mais sans mesure bureaucratique et dangereuse pour l'emploi.

Conclusion

Le contreprojet empêche des rémunérations abusives sans menacer des milliers de places de travail dans des entreprises qui n'ont jamais versé des salaires exorbitants. Il faut donc rejeter l'initiative populaire.

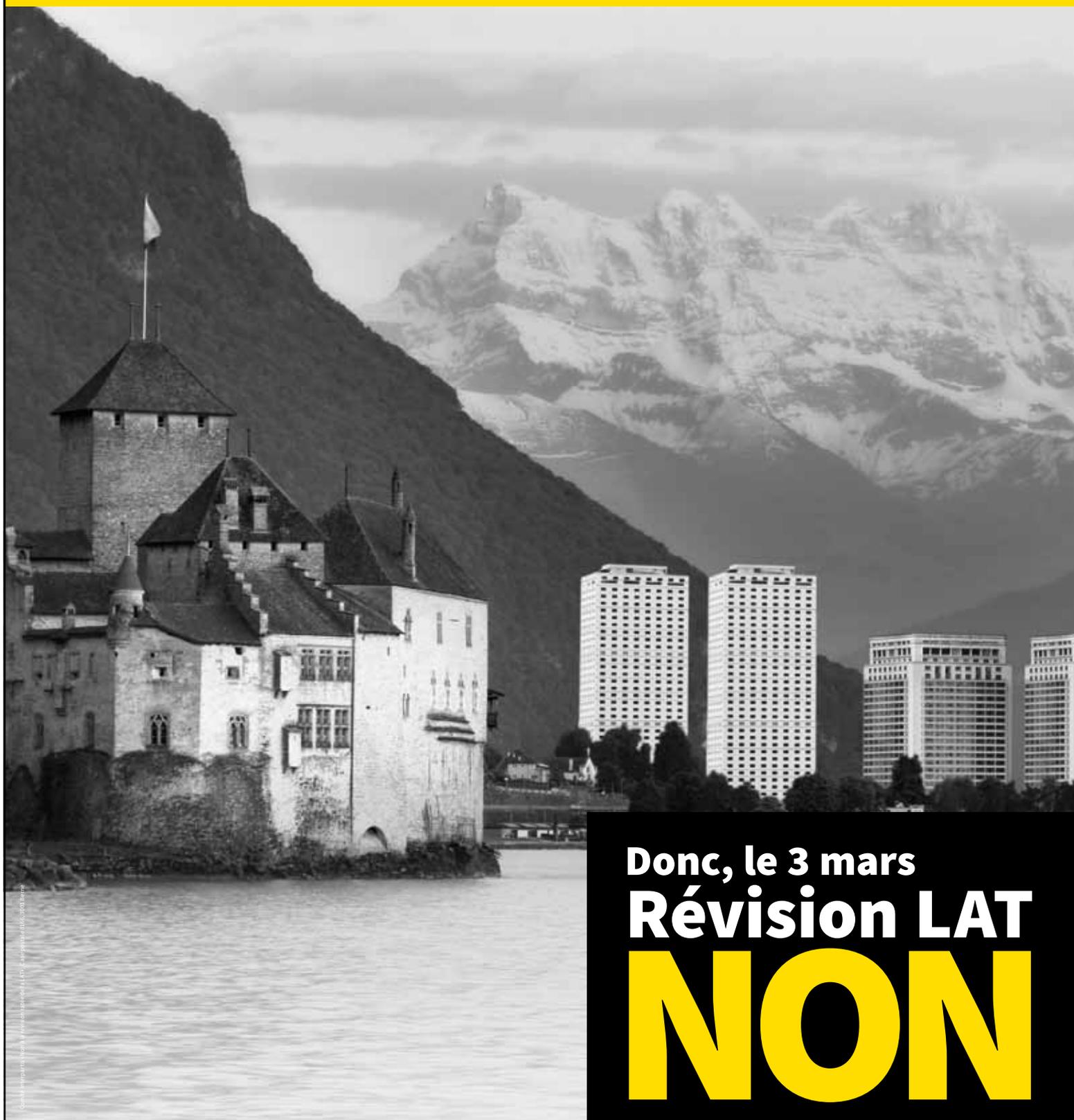


par Christoph Blocher, conseiller national, vice-président UDC Suisse, Herrliberg (ZH)

L'UDC Suisse vous recommande de voter NON
Plus d'informations: www.minder-non.ch



Pas de diktat de Berne sur l'aménagement du territoire



**Donc, le 3 mars
Révision LAT
NON**

Commissions de janvier 2013

En janvier 2013, de nombreuses séances de commission ont eu lieu en perspective de la session de printemps 2013. Voici un aperçu des principaux thèmes.

Ce que l'UDC a obtenu :

Initiative populaire « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »

La commission de la politique de sécurité du Conseil des États recommande le rejet de l'initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire » sans contreprojet. Une armée de volontaires n'est pas en mesure d'assurer la sécurité de la Suisse.



Initiative populaire : « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »

L'initiative populaire vise à retirer définitivement aux personnes condamnées pour des actes sexuels sur des mineurs ou des personnes dépendantes le droit d'exercer une activité professionnelle ou bénévole avec des mineurs ou des personnes dépendantes.

Ce dont nous pouvons remercier le centre :

Pénalisation des familles

Par sa décision de rejeter l'initiative pour les familles de l'UDC, la commission de l'économie du Conseil national a pris une décision discriminatoire et s'est prononcée en faveur d'une pénalisation des familles qui gardent elles-mêmes leurs enfants.

Siège au Conseil de sécurité de l'ONU

La commission des affaires étrangères du Conseil national a planché sur une initiative parlementaire UDC exigeant la création de bases légales permettant au Parlement et au peuple – et non au Conseil fédéral – de décider de la qualité de membre de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU.

Libre circulation des personnes avec la Croatie

Les commissions des affaires étrangères du Conseil national et du Conseil des États ont validé le mandat de négociation du Conseil fédéral sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. La majorité des commissions considère que la participation au marché intérieur européen ne doit pas être mise en péril.

Égalité des chances pour toutes les familles.

Bien que le peuple et les États aient accepté la loi sur le partenariat enregistré en 2005 parce qu'il avait été assuré avant la votation qu'aucun droit à l'adoption ne serait exercé, la majorité de la commission des affaires juridiques propose de permettre l'adoption aux couples homosexuels. La seule restriction à cette possibilité serait qu'il devrait s'agir de l'enfant biologique du partenaire. Le résultat serait qu'un enfant pourrait officiellement avoir deux pères ou deux mères.



14 Shop UDC



Commandez en ligne:
www.udc.ch



..... ex. ballon de foot UDC	25.- ex. Pin's croix suisse	7.-
..... ex. porte-documents UDC	49.- ex. Pin's logo UDC	7.-
..... ex. cravatte croix CH min.	50.- ex. Pin's «UDC Gold»	7.-
..... ex. cravatte croix CH max.	50.- ex. Post-it, bloc de 50	2.-
..... ex. cravatte UDC	50.- ex. couteau suisse	20.-
..... ex. bonbons UDC	5.- ex. autocollants (27/page)	5.-
..... ex. briquet UDC	5.- ex. stylo UDC	2.50
..... ex. sac à dos UDC	10.- ex. jeu de carte jass	3.-
		... franc.	... allemand.

Nom: Prénom:
Adresse: NPA: Lieu:
Mail: Téléphone:

Prière de nous renvoyer le talon:

Secrétariat général UDC, Case postale 8252, 3001 Berne, par fax au 031 300 58 59 ou par e-mail à gs@svp.ch

**ICI VOTRE ANNONCE DANS LES JOURNAUX DE L'UDC
FRANC-PARLER ET SVP-KLARTEXT**

**Votre annonce pleine page lue par 10'000 lecteurs
romands pour Fr 1'000.-**

Jusqu'à 15% de rabais possible. Plus de 70'000 lecteurs en Suisse allemande et Suisse romande. Plus d'informations en appelant le **031 300 58 58** ou par e-mail à franc-parler@udc.ch. Découvrez notre journal en ligne sur www.udc.ch

**Participez et répondez maintenant au sondage en ligne
sur la politique de la famille et de la formation**



**Consultation populaire sur
la famille et la formation**

WWW.

consultation-populaire.ch

IMPRESSUM

FRANC-PARLER | FRANC-PARLER est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 5'000 | Éditeur et rédaction: Stiftung SVP-Parteizeitung, Secrétariat général | Case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | franc-parler@udc.ch | www.udc.ch | Rédaction: Kevin Grangier | Crédit images: UDC Suisse, Schweizer Bauer, Services du Parlement 3003 Berne, Peter Schaub

Assemblée des délégués de Balsthal (SO) 15

Discussion animée et 2xNON

La halle de Badminton de Balsthal (SO) avait tout juste de la place pour les quelque 650 invités et délégués qui ont répondu à l'invitation de l'UDC. Des dizaines d'entre eux ont ensuite pris part à une discussion animée sur les deux sujets du jour, à savoir l'initiative contre les rémunérations abusives et l'article constitutionnel sur la famille. Au final, les délégués ont rejeté les deux textes soumis en votation.



L'article constitutionnel sur la famille a finalement été rejeté par 482 voix contre 1.



Christoph Blocher et Thomas Minder se sont livrés à un beau duel. L'initiative « contre les rémunérations abusives » a été rejetée par 295 voix contre 160.



Nadja Pieren répond à une interview de la télévision au sujet de l'article sur la famille, qu'une majorité des délégués a clairement refusé.



Eveline Lanz et Claudia Fluri, les co-organisatrices de l'assemblée ont été heureuses d'accueillir autant d'invités et de délégués.



Les tambours « Tambouren Mümliswil » se sont chargés de l'ambiance.



13^e Coupe nationale UDC de yass

avec le président de la Confédération Ueli Maurer et des conseillers nationaux et aux Etats UDC

Samedi, 23 février 2013

10.30 – 16.00 heures 9.00 heures ouverture des portes

**À la Markthalle Toggenburg,
Wattwil / SG**

Genre de jeu

Schieber avec partenaire tiré au sort.
4 passes à 12 jeux, 48 jeux comptés.

Types de cartes

Cartes françaises et alémaniques.

Prix

Belle planche de prix. Chaque participant reçoit un cadeau.
Challenge pour le vainqueur

Concours d'estime:

1^{er} prix Fr. 300.-; 2^e prix Fr. 200.-; 3^e prix Fr. 100.-

Finance d'inscription

La finance d'inscription de 30 francs est versée à l'entrée.

Repas de midi Fr. 25.-

(à payer facultativement avec la finance d'inscription contre un bon)

Participants

Tous les politiciens UDC, membres de l'UDC, sympathisants de l'UDC et amateurs de yass sont cordialement invités à cette sympathique manifestation.

Inscription

Pour faciliter notre organisation, nous vous prions de vous annoncer le plus rapidement possible avec le talon ci-dessous par courriel, par courrier postal ou par fax (nombre de places limité).

Organisation

UDC du canton de St-Gall sous la direction de Toni Brunner, président du CO, et du conseiller national Felix Müri. Expert: Hans Bachmann, anc. champion suisse de yass

✂-----

Talon d'inscription

Je m'inscris à la 13^e Coupe nationale UDC de yass de samedi, 23 février 2013:

Cartes françaises Cartes alémaniques Egal

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NP Lieu _____

Tél. _____ Courriel ou fax _____

Renvoyer le talon au Secrétariat général UDC, Thunstrasse 10, Case postale 8252, 3001 Berne
Tél. 031 300 58 58 - Fax 031 300 58 59 - Courriel: imobersteg@svp.ch